

683

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 683 12 mai 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly
Jean-Jacques Schilt

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

Vous avez le temps!

On parle toujours du rapport qualité-prix. Equation trop simple. Il faudrait parler du rapport qualité-prix-temps. Quel temps gagné, quel temps perdu est incorporé dans le prix?

Il ne s'agit donc pas ici de la durabilité des objets, mais des prestations volontaires ou contraintes de l'acheteur.

Vous achetez un meuble Ikea. Transport par vos soins, montage par vous-même. Le prix tient compte de votre collaboration. Marché correct.

Le Club Méditerranée, autant par souci d'économie que par convivialité, fait manger par table de huit, servez-vous vous-même! Ce service réduit est, partiellement, rendu en prestations d'autre nature: sports, divertissements, etc. Contrat présentable.

Café instantané: cher, mais vite fait. Etc.

Souvent, le temps est perdu sans contrepartie: queue au guichet, attentes diverses.

Le cas extrême est celui des remonte-pentes les jours d'affluence — beau temps, bonne neige; les skieurs sont contraints de prendre un abonnement «libre-parcours», tout en consacrant l'essentiel du temps à s'étirer en files d'attente.

Bref, le rapport qualité-prix-temps devient une donnée fondamentale et affinée de la défense du consommateur.

Mais d'un point de vue sociologique, il faut se demander aussi si ce temps gagné-perdu accentue ou atténue les disparités sociales.

Au XIX^e siècle, la domesticité, les femmes assumaient les tâches dévoreuses de temps. La hausse générale du niveau de vie a rendu la main-d'œuvre domestique fort coûteuse; beaucoup de femmes ont voulu avoir leur activité professionnelle propre. D'où le succès des produits et des services à gain de temps incorporé. Incontestablement, cette évolution eut un sens égalitaire: d'une part forte régression d'une classe sociale, le personnel de maison, soumis à une dépendance extrême, souvent humiliante, d'autre part émancipation féminine partielle.

Mais le refus du temps perdu, la décharge des besognes astreignantes, le coupe-file sous toutes ses formes demeure le privilège, le signe distinctif de la classe «supérieure».

Il faudrait en dresser la liste: place de parking payante et permanente au centre de la ville, possibilité de faire appel à un chauffeur en cas d'engorgements, appels téléphoniques faits par le secrétaire, vacances choisies hors haute-saison, connaissance des bonnes filières, homme à tout faire et de confiance pour courses diverses, entre autres. Le temps est souvent rendu en travail plus intensif; mais il laisse un «gain» personnel.

La majorité de ces économies de temps sont donc payées par les frais généraux des entreprises et, dans une certaine mesure, des administrations. Elles ne font donc pas partie du revenu imposable. Mais s'y ajoutent le plus souvent d'assez larges indemnités pour frais de représentation, en grande partie non imposées.

Dans ces cas-là, le temps c'est de l'argent deux fois.

On parle, pour juger le degré de différenciation sociale, de l'éventail des revenus, après impôt. Tout aussi essentiel, le critère temps perdu, temps gagné.

A. G.

Guerre du slip: nouvelles du front

Lettre de M. Ed. D., à Bellevue: «Une bonne raison de porter le slip est que cela empêche de se prendre le zizi dans la fermeture-éclair du pantalon. Veuillez...».

Commentaire officiel: «Très juste! Dès lors une question se pose: pourquoi mettre des pantalons — avec une fermeture à glissière, de surcroît?»

Lettre de M^{me} H.M., à Genève: «... cette fois (votre chronique) était très mauvaise...».

Commentaire: «Hélas, Madame, trois fois hélas. Mais rien de ce qui est humain ne devrait nous être étranger.»

Lettre de M^{me} E.R., à Genève: «J'ai un mari et deux fils dont je fais la lessive. Mon mari donne au nettoyage chimique ses pantalons de lainage une fois l'an. Je lave les jeans de mes fils qui en changent à peu près deux fois par semaine. Je lave aussi les slips qui donnent beaucoup moins de travail parce que plus petits et, en tout cas, sans repassage nécessaire. Ces slips, changés tous les deux ou trois jours, sont jaunés par l'urine ou d'autres sécrétions, et assez malodorants. Leur fonction est assez évidente: ils protègent à la fois les vêtements de dessus, les fauteuils, etc. Je pourrais aussi vous parler de mes filles et de moi. Côté sécrétions, c'est bien pire. Monsieur Gil Stauffer, vous m'avez toujours semblé savoir beaucoup de choses. Mais, du moment que vous ignorez celles-là, je commencerai à me méfier! Bons messages...»

Commentaire: «Madame, votre franchise et votre objectivité vous honorent. Pour ma part, j'ai trouvé un truc: lorsque j'estime mes vêtements de sport trop sales, je me lave tout habillé. D'une pierre, deux coups.»

Lettre de M. E.B., à Delémont: «... il est bien vrai que les vêtements masculins sont un peu idiots, en tout cas bien moins diversifiés que ceux des femmes. J'ignore l'origine du pantalon, qui doit être assez récente. Ce qui est sûr, c'est que le complet-

veston, aujourd'hui presque universel, n'est probablement pas le vêtement le plus pratique et le mieux adapté. Mais comme je n'ai jamais porté d'autres vêtements que ceux qui sont habituels ici, je ne peux me prononcer...»

Commentaire: «Je me suis renseigné à bonne source, en Ecosse, à propos du kilt. Il ne fait pas de doute que c'est un vêtement très pratique, très simple, confortable et chaud, même en hiver. De fait, tailleurs et couturiers sont des idiots. A l'évidence, il y aurait à mener une étude techno-scientifique du vêtement: coupe, matériaux, thermique, physiolo-

gie, fonctionnalité, réparation, etc. Pas de doute que le complet-veston-cravate serait alors jeté aux orties. Le vêtement a, essentiellement, valeur de signe. Or, il serait parfaitement possible de concilier cette fonction avec des caractéristiques géométriques, thermiques, mécaniques, différentes de celles des vêtements usuels occidentaux. Bon thème de recherche pour une faculté de médecine, par exemple.»

Conclusion provisoire: les lecteurs de DP sont de braves gens. Et bien le bonjour chez eux.

G. S.

LUDWIG WITTGENSTEIN (suite)

Le philosophe ici et maintenant

Le titre de l'entretien avec Jacques Bouveresse, professeur de philosophie à l'Université de Genève, que nous publions la semaine passée (DP 682) à propos d'un petit livre paru à L'Age d'Homme et intitulé «Remarque sur le Rameau d'Or de Frazer» de Ludwig Wittgenstein, ce titre donc a intrigué certains de nos lecteurs. Quelques clarifications et précisions, toujours grâce à J. Bouveresse, qui devraient guider une réflexion que nous comptons bien poursuivre dans ces colonnes, et notamment en faisant le point du «penser philosophique» dans l'enseignement secondaire et universitaire romand.

Ce titre «Aux antipodes de Marx» ne doit pas faire confondre les prises de position individualistes éthiques de L. W. avec une quelconque démission politique. Et si L. W. ne pensait pas léguer un «programme philosophique» à des disciples, c'est au sens d'un programme tout préparé qui se déroulerait méthodiquement, et non pas d'une tâche que L. W. discernait bel et bien: il faut clarifier, approfondir, préciser, pour mieux vivre.

Le philosophe peut formuler un diagnostic sur les maladies de la culture contemporaine. Il ne peut proposer des remèdes faisant appel à des développements futurs. Il n'y a pas de dimension utopique dans la pensée de L. W., parce que, bien qu'il n'éprouve aucune sympathie pour la culture contemporaine, il refuse de la juger en fonction d'une quelconque philosophie de l'histoire. Sa critique est implicite et n'a aucune prétention moralisatrice. Au sujet de la notion de progrès, L. W. protestait, comme Kraus, contre les «évidences» de la civilisation scientifique et technique, qui sont en réalité des formes d'aveuglement.

Mais L. W. ne donne jamais dans l'irrationalisme, et ce qu'il critique dans la culture scientifique, c'est son insuffisance et son impérialisme qui engendrent une sorte de surcompensation dans l'ordre de l'irrationnel.

Ainsi, le terme de «mythologie» utilisé par L. W. au sujet d'excès scientifique semble beaucoup moins absurde aujourd'hui.

Critique infatigable du rationalisme simpliste, mais simultanément effort maximal pour être et rester rationnel, telle est la position de L. W. Or, le prix à payer pour rester conscients de ce que nous faisons et voulons est plus élevé que jamais.

Gouverner sans prévoir

«A Lausanne, une majorité claire», «Pour une action cohérente»: tels étaient, en automne 81 à Lausanne, les slogans électoraux de l'entente libérale-radical. Les citoyens ne devaient pas y rester insensibles, puisqu'ils élistaient à la Municipalité trois radicaux, deux libéraux et deux socialistes (de 1978 à 1981: deux radicaux, un libéral, un «vert», trois socialistes); les deux partis de l'entente bourgeoise n'obtenaient pourtant que 44 sièges sur 100 au Conseil communal.

Un peu plus d'une année s'est écoulée: il est temps de faire un premier bilan de l'action de l'équipe «réfléchi et dynamique, diverse et homogène, aux idées claires et aux pieds sur terre».

Impression d'ensemble: si l'absence de majorité claire durant la législature 1978-81 a effectivement provoqué des majorités de hasard, cela n'a pas changé depuis 1982. De plus, la Municipalité semble paralysée: tantôt elle prend le mors aux dents, pour ensuite reculer; tantôt elle promet tout à tout le monde sans rien décider.

Quelques exemples!

— La Municipalité propose de créer un poste de «grand aiguilleur», afin de faciliter la tâche des Lausannois dans leurs recherches administratives (quel bureau? quel bâtiment?). Les conseillers communaux libéraux et radicaux s'opposent en bloc à la création de ce poste, qui est approuvée par une coalition socialiste-populiste-démocrate-chrétienne et environnementaliste (GPE). Excuse donnée par le président du groupe radical pour justifier ce refus: «Cette idée émanait de l'ancienne Municipalité à majorité socialiste» (en fait trois socialistes sur sept). Et pourtant, dans le «Spécial Elections N° 3», le syndic n'avait pas hésité à

annoncer triomphalement que la «Municipalité mettrait en place ces prochains mois un nouveau dispositif pour améliorer l'information et les relations avec la presse et le public: il s'agit de rendre plus familiers les méandres de l'administration».

— Lors du vote du budget 81, le Conseil communal avait obligé la Municipalité à démissionner de l'OFEL (Office d'électricité de la Suisse romande), cette officine de propagande pro-nucléaire. Bon gré mal gré, elle avait obtempéré et en avait informé le Conseil le 29 décembre 80. Quelle ne fut pas la surprise d'une commissaire socialiste aux finances quand elle découvrit, par hasard, que la cotisation à l'OFEL était dissimulée parmi les 220 millions du budget 83 des Services Industriels. La Municipalité ou le Directeur radical des SI, — on ne le saura jamais — avait imaginé ce stratagème pour que Lausanne redevienne membre de l'OFEL. La ruse éventée, la Municipalité, craignant les réactions du Conseil, annonçait en catastrophe qu'elle retirait du budget le montant de la cotisation à l'OFEL.

— Proclamation solennelle: la Municipalité entend mieux informer les Lausannois. Après avoir écarté au début 82 la proposition socialiste de créer un journal de la Commune de Lausanne (il vaut mieux ne pas heurter le groupe de presse «24 Heures» - «TLM»), elle décidait de demander une concession pour une radio locale: Radio-Palud. Mais les groupes libéral et radical n'en veulent pas. Et voilà une Municipalité bien embarrassée! D'autant plus qu'elle a une grande chance de recevoir une concession, Lausanne étant la seule ville qui a présenté un tel projet... Une concession que la ville *devra* utiliser sans pouvoir la négocier avec Radio-L (amunière). Mais recevra-t-elle du Conseil communal les moyens financiers de le faire?

— On pourrait multiplier les exemples: nouveau projet d'Ateliers et magasins de la Ville (idée force: aucune extension possible, aucune tâche nouvelle,

à défaut d'une privatisation de certaines activités actuelles), fermeture du collège de l'Elysée (cf. DP 681), plan de quartier et aménagement de l'Hermitage, etc.

Et énumérer tous les problèmes en suspens: aménagement du Rôtillon, politique de la jeunesse, amélioration des transports, logements (les ventes d'appartements sommairement rénovés se multiplient, accroissant encore la pénurie d'appartements à louer), meilleure répartition des charges entre les communes de la périphérie, etc.

«Majorité claire», «priorité à l'action»; il y a loin du slogan et du marketing électoral à la réalité.

LE CHEF A LE BRAS LONG

Ordre et mesquinerie

Vaudoiserie. Les directeurs des collèges secondaires sont compétents pour accorder aux maîtres un congé de trois jours, les commissions scolaires pour un congé d'une semaine. Une récente modification du Règlement général pour les établissements d'instruction publique secondaire leur enlève en fait tout pouvoir en matière de congés pour des «assemblées pédagogiques culturelles, corporatives et syndicales organisées sur le plan romand, suisse ou international» (tout congé est interdit quand elles ne concernent que des Vaudois). Dans ces cas, en effet, le directeur ou la commission scolaire, selon la durée du congé, doit soumettre la demande préalablement au Département de l'instruction publique (article 45). Son chef, le radical Raymond Junod, qui a annoncé qu'il renonçait au Conseil national pour se consacrer aux problèmes de l'école vaudoise, pourra multiplier avec délice les préavis négatifs, auxquels les directeurs de collège n'auront ensuite qu'à se soumettre. Ordre et mesquinerie.

Ce qui est bon pour les banques...

Ce qui est bon pour les banques est bon pour la Suisse: lors de la dernière assemblée ordinaire des délégués de la Banque Populaire Suisse, M. Ernst Brugger, président du conseil d'administration, s'est fait l'humble propagateur d'un des thèmes les plus courus de la campagne de relations publiques des banques depuis des années. Pas de surprise pour son auditoire, pas de surprise non plus pour les lecteurs de «Domaine Public». Le discours mérite pourtant une petite citation, tant le plaider «pro domo» de l'ancien conseiller fédéral fut ce jour-là dépouillé de tout artifice et de fausse modestie bancaire, opération de conditionnement et méthode Coué:

«(...) Comme les problèmes structurels s'aggravent dans certaines branches économiques et que les réserves d'un grand nombre d'entreprises s'ameunissent, l'aide fournie par les banques dans de profondes réorganisations financières a revêtu l'année dernière une importance croissante. Il est indéniable que sans l'appui des banques, surtout dans les régions et les secteurs économiques confrontés à d'énormes difficultés, le nombre des fermetures d'entreprises et des postes de travail perdus serait beaucoup plus élevé. Sans la place financière suisse, les places de travail seraient dans une situation beaucoup plus précaire dans notre pays.

»Les banques ne peuvent toutefois contribuer à ces opérations d'assainissement financier que si les entreprises menacées sont viables au point de vue de leur organisation, de leur management et surtout de leur compétitivité sur le marché. Ce serait pratiquer une politique erronée et irresponsable que d'octroyer de nouveaux prêts là où tout est perdu. Ce n'est pas une rallonge de crédits qui améliorera en général la qualité d'une direction incapable. (...)

»La plupart des banques de notre pays ont augmenté massivement leurs amortissements et leurs provisions l'année dernière, afin de faire face aux risques accrus de pertes sur débiteurs. Sans une augmentation de leurs rendements, elles n'auraient sans doute pas pu renforcer autant leurs réserves. Il est donc absolument indispensable que les banques aient une capacité bénéficiaire suffisante pour participer, dans des cas non désespérés, à des opérations d'assainissement financier qui dépassent les responsabilités normales d'une branche économique. Toute tentative de restreindre leur liberté de manœuvre commerciale au nom de certaines idéologies ou d'autres principes et d'affaiblir ainsi leur rentabilité ou leur compétitivité sur le plan international ne peut avoir que des suites fâcheuses pour l'économie suisse (...)

On se perd en conjectures sur les raisons impérieuses qui ont pu pousser M. Brugger à répéter ces slogans (on ne les disséquera pas une fois de plus dans ces colonnes) une énième fois devant ses propres troupes! Mais il faut en tout cas noter qu'aujourd'hui la boucle est vraiment bouclée: les banques parlent tout à fait de la même voix que le Conseil fédéral (à moins que cela soit l'inverse...) à propos de l'initiative populaire «contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques»! Ecoutez l'Exécutif central («message» de septembre 1982) inviter à rejeter le texte proposé par la gauche: «(...) Nous ne méconnaissions nullement la nécessité d'exercer une surveillance efficace sur les banques. Il importe toutefois d'éviter une réglementation trop rigoureuse qui empêcherait les banques de remplir le rôle clé qu'elles sont appelées à jouer dans l'économie. Seul un système bancaire solide et prêt à assumer de justes risques est à même de fournir à notre économie les capitaux dont elle a absolument besoin. Il importe absolument que l'industrie d'exportation puisse se procurer des crédits à bon compte. Mais l'économie intérieure dans son ensemble tout comme les particu-

liers profitent aussi — compte tenu de l'ampleur de notre endettement comparé à celui des autres pays — des taux d'intérêt relativement avantageux qui sont pratiqués en Suisse. Notre système bancaire n'est à même d'assumer pleinement son rôle que s'il peut développer son activité dans un climat de liberté économique.» Cqfd.

Dans ces conditions, comment faire entendre efficacement le contenu réel de l'initiative déposée en octobre 1979? Un contenu qui a progressivement disparu dans cette sorte de chantage à l'impasse économique et sociale diffusé par tous les canaux «autorisés». Pour mémoire, les propositions qui ont provoqué ce branlebas de combat, nouveaux alinéas de la Constitution fédérale à l'article 31 quater. Rien à voir avec un assassinat de l'économie du pays:

— Les banques, sociétés financières, établissements et personnes qui reçoivent, administrent ou aliènent des avoirs de tiers à des fins lucratives sont tenus de renseigner les autorités et les tribunaux en matière fiscale et pénale. Le secret de fonction de ces autorités et tribunaux est garanti.

— L'obligation de renseigner cesse dans la mesure où les autorités fiscales, dans l'exercice consciencieux de leurs fonctions, estiment que les revenus présumés sont correctement établis par des attestations de salaire et où les avoirs soumis à l'impôt anticipé n'excèdent pas un montant que la loi fixera. Le législateur édicte des dispositions visant à assurer l'obligation de renseigner, à en fixer rationnellement les modalités d'application ainsi qu'à prévenir les actes destinés à l'éluider.

— La législation règle en outre la garantie du secret bancaire.

— La législation règle le principe du soutien à accorder aux procédures pénales menées à l'étranger, en matière de délits fiscaux et monétaires également. Sont réservés la sécurité et les droits de souveraineté de la Suisse, la protection de personnes contre la persécution politique et raciste, ainsi

que les cas de graves vices de procédures menées à l'étranger et la réciprocité.

— Les banques et sociétés financières publient, en sus de leurs bilans ordinaires, les comptes annuels consolidés ainsi que toutes les estimations qui entraînent la constitution ou la dissolution de réserves. Elles rendent publiques leurs participations actives et passives, la valeur des avoirs de clients qui sont déposés auprès d'elles et qu'elles administrent ainsi que des avoirs qui leur sont confiés à titre fiduciaire; elles indiquent les noms des personnes exerçant un mandat au sein du conseil d'administration de même que les droits de vote attachés aux avoirs déposés.

La Banque nationale et la Commission des banques présentent chaque année au Parlement un rapport sur la situation et l'évolution des banques et sociétés financières.

— Le législateur édicte des dispositions visant à limiter l'enchevêtrement des banques et d'autres entreprises.

— La législation règle l'obligation des banques ne bénéficiant d'aucune garantie de l'Etat de s'assurer pour les dépôts qui leur sont confiés.

LÉGISLATIFS CANTONAUX 1971-1983

Majorités inexpugnables

1971-1983: douze années de gestion cantonale, avec l'approfondissement de la récession économique, l'apparition du chômage, le durcissement progressif des partis de droite, la réussite de slogans publicitaires façonnés sur mesure dans la ligne du «moins d'Etat», etc. etc. Finalement pourtant, les mots d'ordre passent, et les Grands Conseils demeurent... pareils à eux-mêmes: c'est ce que confirme — sauf à Zurich, l'exception qui confirme la règle — l'examen minutieux des couleurs des législatifs cantonaux élus entre le 20 mars et le

1^{er} mai 1983 à la lumière de celles de leurs prédécesseurs de 1971!

1971, une année intéressante pour prendre la température des députés: ce sont les premières élections après les événements de 1968, sauf dans les Grisons où ce genre de consultation a lieu tous les deux ans au système majoritaire. Voyez vous-mêmes, sur le tableau publié en annexe, combien les rapports de forces ont peu varié depuis lors.

Difficile d'extrapoler aux élections fédérales de cet automne (Roger Blum, pour le «Tages Anzeiger» du 4 mai, se livrait malgré tout à cet exercice périlleux). D'abord parce que les mouvements nationalistes ne semblent pas en passe de récupérer les positions conquises en 1971 et qui leur avaient per-

mis de pénétrer en force au Conseil national (sept Républicains et quatre Action nationale). Ensuite parce que les Verts et les extrémistes de gauche, absents en 1971, sont très inégalement implantés à travers la Confédération, alors même qu'ils pourraient espérer récupérer, de cas en cas, un électorat flottant que ne parviennent pas à stabiliser les formations politiques traditionnelles (une seule réussite, à vrai dire éclatante, à leur actif: Lucerne, où les douze élus indépendants de 1971 sont «remplacés» en 1983 par onze POCH).

Moralité (très provisoire): prudence face aux pronostics qui commencent à fleurir, et qui font de cette année électorale un tournant historique dans la vie politique suisse. A suivre.

	BÂLE		TESSIN		LUCERNE		ZURICH		GRISONS		TOTAL	
	71	83	71	83	71	83	71	83	71	83	71	83
PRD ¹	23	24	35	35	55	56	40	52	29	28	182	195
PSS ²	23	23	12	12	11	12	43	35	8	9	97	91
PDC	12	13	31	30	85	87	17	23	38	37	183	190
UDC ³	10	9	3	3	—	—	33	35	37	42	83	89
ADI	6	3	—	—	12	2	26	12	—	1	44	18
EVP	2	4	—	—	—	—	11	14	—	—	13	18
AN	3	1	—	—	4	—	10	2	—	—	17	3
PdT	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	2	2
POCH ⁴	—	4	—	—	—	11	—	3	—	—	—	18
PSA	—	—	6	8	—	—	—	—	—	—	6	8
Verts	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4
Lib. ⁵	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
PCSI	—	—	—	—	3	2	—	—	—	—	3	2
Divers	1	—	1	—	—	—	—	—	1	3	3	3
Total	80	84	90	90	170	170	180	180	113	120	633	644

¹ ZH 71: Y compris les démocrates. Dans l'ordre, les formations politiques examinées sont: radicaux, socialistes, démocrates-chrétiens, démocrates du centre, indépendants, Parti évangélique et populaire, Action nationale, Parti du travail, Organisations progressistes, Parti socialiste autonome, écologistes, libéraux et chrétiens sociaux indépendants.

² GR 83: 2 députés attribués au PS seront éventuellement considérés comme dissidents.

³ GR 71: Les démocrates ont été attribués à l'UDC.

⁴ N'a participé aux élections qu'après 1971.

⁵ Section de Bâle-Campagne du Parti libéral suisse.

HUMEUR

Sacrifices humains

Siècle de l'automobile, tribunal correctionnel de la Gruyère à Bulle (FR), vendredi 6 mai 1983. Comparution d'un conducteur bullois de 35 ans.

Le 5 juin 1982 au soir, il y a un peu moins d'un an, cet automobiliste fauchait, au carrefour de la Viennoise à Bulle, un jeune motocycliste. Pas de doutes sur la responsabilité de l'accident: le dépassement effectué par cet automobiliste était «téméraire».

Circonstance aggravante: cet automobiliste circulait au volant d'une voiture sans plaque.

Circonstance aggravante: cet automobiliste était sous le coup d'un retrait de permis.

Circonstance aggravante: cet automobiliste avait été condamné à des peines d'arrêts dans le courant de 1981 pour conduite sans permis.

Circonstance aggravante: cet automobiliste avait été condamné en 1981 à une peine de trois mois de prison avec sursis pour ivresse au volant, notamment.

Verdict: trois mois de prison ferme et 800 francs d'amende.

Il a fallu amputer le jeune motocycliste d'une partie d'un bras.

La peine (cumulée) de prison sera purgée, les amendes payées, le permis de conduire récupéré. Et en avant pour un nouveau tour de piste.

Rappel. Parmi les 1188 morts de la route en 1982, 805 étaient des hommes, 310 des femmes et 73 des enfants. Parmi les 528 personnes tuées à l'intérieur des localités, 219 piétons; parmi les 660 personnes tuées hors des localités, 59 piétons. Progression constante du nombre de morts chez les conducteurs de cyclomoteurs: 146 en tout, soit 19 de plus qu'en 1981. Une certaine satisfaction chez les spécialistes: malgré une circulation routière en constante augmentation, la Suisse a failli enregistrer une nouvelle baisse brute du total des morts en 1982 comme en 1981; un seul accident a fait la différence: la collision, en septembre dernier, entre un car allemand et un train qui fit 39 morts à Pfäffikon. Pas de chance.

EN BREF

Le spécialiste de la chasse aux sorcières, Cincera, reste bien placé pour entrer cet automne au Conseil national. Il vient d'être élu président du parti radical du 10^e arrondissement de Zurich (Höngg/Wipkingen). Rien d'extraordinaire, en somme, puisqu'il était jusqu'ici vice-président. Néanmoins, c'est la confirmation qu'il a la confiance de ses amis politiques, ceux qui lui ont permis de monter du 14^e rang des non-élus de la liste radicale de Zurich Ville en 1971, au 3^e en 1975 et au 1^{er} en 1979.

* * *

«Libera Stampa», seul quotidien socialiste de langue romane en Suisse, vient de publier un très inté-

ressant numéro spécial à l'occasion du 1^{er} mai qui coïncide avec le 70^e anniversaire du journal (premier numéro le 13.6.1913). Documents à l'appui, un pan d'histoire restitué.

* * *

Transparence. Vendredi 6 mai: le «Tages-Anzeiger», de Zurich, consacre toute une page (59) à la SA du journal et à ses comptes de l'année passée. Le titre résume la situation: «Le «Tages-Anzeiger» a eu un exercice difficile mais pas un mauvais exercice.» Le jour suivant, la «Neue Zürcher Zeitung», de Zurich également comme son nom l'indique, consacre un tiers de page (21) aux comptes de l'exercice 1982. Titre résumant la situation: un résultat stable pour un marché plus diffi-

cile. Pour le «Tages-Anzeiger», le tirage stagne à 260 000 exemplaires. Il continue de progresser pour la «NZZ»: 133 780 en 1982.

* * *

Un coup d'œil au «Bulletin mensuel» de la Banque nationale d'avril 1983 et tout spécialement aux pages (27 et 28) recensant les émissions publiques d'emprunts étrangers en Suisse (omissions réservées) cette année. Soit une liste de 31 emprunts destinés à des entreprises de 10 pays et à 2 organisations internationales, pour une valeur d'émission de 2673 millions de francs. En tête des bénéficiaires: le Japon (13 emprunts émis pour 1179 millions de francs); loin derrière le Canada (4 emprunts).

ÇA BARDE

Services rendus

«La Suisse», ça barde. Tous publics. Le «bingo» et sa poignée de billets de banque. Et les commémorations en tous genres, pourvu qu'elles puissent faire l'objet d'un compte rendu illustré dans le journal.

On fête en général le 10^e, le 20^e ou le 25^e, le 50^e voire le 75^e, le 100^e anniversaire d'une entreprise ou d'un événement. Pour J.-Cl. Nicole, l'éditeur de «La Suisse», ces intervalles sont trop longs. Alors on a fêté les 85 ans du quotidien. Une double page dans l'édition du 4 mai, essentiellement photographique et, pour les malchanceux qui n'avaient pas été saisis par l'objectif, une liste des noms des invités présents avec leur grade professionnel, grosses têtes de la politique, de l'administration, de l'économie et de la presse. Tous ces invités avaient pu lire sur le bristol les conviant à la fête que des photos seraient prises... Tu me mets en valeur, je te rends la pareille. Et de la gauche à la droite, on a trinqué avec le sourire à la santé du journal. Il est vrai que les élections municipales sont passées.

La vraie destabilisation

Ainsi donc les Soviétiques auraient manipulé les pacifistes, et les objecteurs de conscience, et les contestataires, et les opposants de tous bords, tentant de les entraîner «vers la criminalité».

Ils auraient conseillé et soutenu et encouragé «des objecteurs de conscience».

Ils seraient pour une part importante, voire essentielle, dans l'«Appel suisse en faveur de la paix et contre la mort atomique» et dans la récente manifestation pacifiste de Berne.

Sont accusés explicitement le Parti du Travail et (à la radio) le Centre Martin Luther King. Et une bonne partie de la presse de renchérir (le *Nouvel-Liste*) ou en tout cas de présenter les accusations les plus vagues comme des faits avérés.

Je dis quant à moi qu'il y a diffamation, qu'il y a calomnie, et que cette calomnie est sciemment propagée.

En effet, nos adversaires ne peuvent pas ignorer: — Que le Parti du Travail a tous les défauts qu'on veut, mais qu'il a toujours été plus que réticent à l'endroit des objecteurs, dans lesquels il n'a cessé de voir des anarchistes petits-bourgeois (nous a-t-il assez «cassé les pieds» en prétendant tirer argument *contre* l'objection des événements d'Algérie — soutenant que la tentative de putsch du «quartier» de généraux avait échoué parce que le contingent s'y était opposé — et que se serait-il passé, disaient les communistes, si les éléments les plus déterminés ne s'étaient pas trouvés sous les drapeaux en Afrique du Nord? — «vous voyez bien que les objecteurs, 'objectivement', abandonnent l'armée aux éléments les plus militaristes», etc.). — Que ce n'est pas le Centre Martin Luther King — on s'excuse de répéter des choses qu'on a déjà écrites ici même — qui a touché de l'argent des communistes, et notamment de la Corée du Nord, mais bien les grands journaux «gouvernementaux»

(*Tribune Le Matin* et *La Suisse*, en Suisse romande) et cela au vu et au su de tout un chacun, pour passer de la propagande politique sous forme de communiqués payés — l'argent n'a pas d'odeur!

— Que comparaissent devant les tribunaux militaires beaucoup de Témoins de Jéhovah, de partisans du service civil international, d'idéalistes, et très peu de membres du Parti du Travail — personnellement, je n'en connais aucun.

Quant à la destabilisation de nos institutions que tendraient à provoquer les contestataires et les pacifistes, manipulés par Moscou — eh oui! il y a «destabilisation», mais pas par les pacifistes et les objecteurs de conscience. A propos, avez-vous regardé dans votre poubelle s'il ne s'y trouvait pas par hasard un container de dioxine? Pendant que le conseiller fédéral Friedrich dénonce les pacifistes, son collègue Egli envoie une circulaire aux gouvernements cantonaux: n'auriez-vous pas quelque part dans vos gadoues...? De qui se moque-

t-on? Comme on aimerait voir dénoncer, éventuellement mis à la raison, ceux qui jour après jour polluent, vendent des armes, trafiquent, rendent inhabitable le monde en général et même la Suisse en particulier.

Autre chose: je vois stigmatiser vertueusement les contestataires, qui organisent des manifestations «illégalles» — je ne vois pas stigmatiser les industriels qui inondent notre pays d'autos et de motos, dont l'immense majorité ont la particularité de pouvoir rouler à 140, 160 ou même 180 km/h., alors que partout en Suisse, presque partout en Europe, la vitesse est limitée à 130 — où la loi est-elle violée? qui encourage à la violer? et qui garde le silence, parce que de gros intérêts financiers sont engagés?

A propos encore: avez-vous lu ce livre *formidable: Les Rebelles*, de Jean Ziegler? Ceci me console un peu de cela.

J. C.

«LA SUISSE», 19 SEPTEMBRE 1981, PAGE 31

■ VAUD L'ARMÉE AU COMPTOIR

M. Chevallaz: les pacifistes c'est l'armée...

Une belle journée de septembre au Comptoir Suisse 1981. Dans l'ombre, la manipulation de l'agence de presse soviétique Novosti battait déjà son plein. Elle allait, on le sait aujourd'hui grâce aux indications du Département fédéral de justice et police, atteindre son point culminant quelques semaines plus tard, le 5 décembre très précisément, avec l'intoxication de plusieurs dizaines de milliers de personnes défilant sous les bannières pacifistes dans la Ville fédérale. Signe précurseur de l'ampleur du mal? Le chef du Département militaire lui-même, et qui plus est à l'heure des discours officiels de la Journée de l'armée, y allait, souvenez-vous, de son couplet subversif, fidèlement répercuté, gros titres à l'appui (ici: «La Suisse» du lendemain) par toute la presse. Le virus Novosti frappe où il veut. A quand les purges?

Informatique et démocratie

Dans DP 679, A. G. soulignait le danger de la mise en mémoire systématique des publications dans tous les secteurs de la recherche scientifique. Danger d'une absence de sélectivité qui met sur pied d'égalité tous les écrits. Danger d'une exhaustivité qui ne laisse plus place à l'oubli, c'est-à-dire à la décantation («Les nouvelles mémoires»).

Personne, en revanche, ne semble très pressé de confier à la mémoire informatique des données élémentaires, brutes, et dont l'accès, dans les conditions actuelles de la documentation officielle, relève souvent de la course d'obstacles.

Limitons-nous au domaine politique! Avec vingt-six Etats cantonaux, la Suisse pourrait être riche d'expériences diverses dans tous les domaines où la collectivité est amenée à intervenir: fiscalité, politique sociale, aménagement du territoire, etc. Or aujourd'hui, tenter une comparaison entre les can-

tons sur un sujet particulier est un véritable casse-tête: dépouillement des annuaires, correspondances avec les chancelleries... Il faut y mettre le temps. On ne compte plus les cas de députés, curieux, qui avant de faire une proposition de loi ou de déposer une motion, ont tenté de savoir ce qui se passe au-delà de leurs frontières, et ont bien vite renoncé devant l'ampleur de la tâche. L'absence d'informations ou la difficulté de les obtenir pousse au cloisonnement et privilégie les rapports avec le centre. Plutôt que d'interroger ses voisins, on sollicite Berne.

L'informatique, en facilitant l'accès à des données brutes — sociales, économiques, politiques, démographiques — et localisées (locales, cantonales, régionales et pas seulement fédérales) permettrait de nourrir le débat, de faire circuler les idées et, parce que l'information c'est aussi du pouvoir, de redistribuer le pouvoir. Alors qu'aujourd'hui, on est trop souvent condamné à raisonner dans ses frontières étroites, à moins de disposer d'un capital-temps considérable.

VINGT PAGES

Des pistes pour la ville

Qu'est-ce que la ville? Quelles sont les caractéristiques du phénomène urbain? Qui décide dans la ville? Quelle ville pour demain? Les ambitions du dernier dossier publié par la revue de l'Ecole polytechnique de Lausanne, «Polyrama» (adresse utile: Centre-Midi, 1015 Lausanne) n'étaient pas minces. De fait, les auteurs sollicités d'apporter leur pierre à l'édifice ont dû se contenter de tracer des pistes sans entrer dans les détails. Ce qui donne paradoxalement son sens et son efficacité à cette vingtaine de pages qui répondent de façon intéressante, par ailleurs, à quelques-unes des interrogations d'Alain Garnier dans sa thèse consacrée à

«l'évolution péri-urbaine» et dont nous donnions des échos ici même la semaine passée.

Particulièrement révélateur, un petit dialogue avec Jacques Barbier, directeur du bureau d'études Urbaplan, et qui dresse un diagnostic réaliste des composantes d'un éventuel «changement» dans la ville. Nous citons:

Lôzane bouge, les squatters? On ne peut pas négliger cette force politique. Mais il ne faut pas perdre de vue la règle du jeu: que le plus fort gagne. Ces mouvements sont loin de réunir une majorité substantielle. En outre, si Lôzane bouge prenait le pouvoir, il lui appartiendrait de s'occuper à son tour de la «conciergerie» de la ville, ce qui est une tâche peu exaltante, mais à laquelle la majorité des gens est très attachée!

Quant aux groupes de quartier, ce sont des groupes à caractère très temporaire, du fait des déménage-

ments fréquents des habitants ou... de leur intégration à l'environnement qu'ils ont d'abord contesté. Ces associations vivent une mauvaise période. Car enfin, si vous me demandez qui décide de la ville, je vous pose une question: vous habitez où?

— ...

Eh! non, il n'y a plus de réponse. Vous habitez d'abord chez vos parents, puis une petite chambre durant les études ou l'apprentissage, puis un logement modeste où vous vous mettez en ménage, vous déménagez ensuite dans un endroit plus spacieux et plus plaisant au fur et à mesure de l'avancement de votre carrière. A ce moment, vous habitez la journée le quartier dans lequel vous travaillez, le week-end votre chalet à la montagne, les vacances votre station balnéaire préférée...

Dans lequel de tous ces lieux vous investissez-vous, vous sentez-vous assez chez vous pour être concernée par ce qui s'y passe et réagir? Il est des Lausannois qui dressent l'oreille à l'annonce d'un nouveau télésiège à Verbier et qui ignorent totalement la mise à l'enquête de leur plan de quartier.

A part un ou deux exemples (le quartier des Grottes, à Genève, parvient à se faire respecter), les groupes sont écartés du processus de décision, faute de combattants. Personne n'est touché directement, principalement, par une décision d'urbanisme, mais tout le monde est touché subsidiairement.

MOTS DE PASSE

Quatre vérités

En vérité, je vous le dis, toute parole est mensonge. Car dire ce qui est ne fait que reconduire l'écart entre la chose et son nom.

Moi qui vous parle, je connais cet écart, et j'affirme ici que le nommer est déjà mentir.

Hélène Bezençon.